



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Bar-le-Duc, le 13 février 2024

### **ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MEUSE**

La loi relative à l'Accélération des Énergies Renouvelables (AER) du 10 mars 2023, a instauré un dispositif de planification territoriale visant à faciliter l'approbation locale des projets et à assurer leur meilleur équilibre dans les territoires tout en prenant en compte leurs contraintes.

En réponse à cette initiative, Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse, a mis en place un Pôle Énergies Renouvelables (Pôle EnR) dans le département, placé sous l'autorité directionnelle de Christian ROBBE-GRILLET, Secrétaire général de la Préfecture et Sous-préfet référent en charge du pilotage du Pôle EnR. Quatre grands axes ont été définis : planifier le développement des énergies renouvelables, simplifier les procédures, mobiliser le foncier et les espaces sans enjeux et partager la valeur des projets.

La loi AER demande aux élus locaux d'identifier des zones prioritaires pour l'implantation des installations de production d'énergies renouvelables afin d'en planifier le développement. Ces zones doivent faciliter la mise en œuvre des projets, elles pourront progressivement être intégrées dans les documents de planification de l'urbanisme.

La démarche a été officiellement lancée par l'envoi d'un courrier de Monsieur le Préfet à l'ensemble des communes et Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en date du 12 juin 2023.

Afin d'accompagner au mieux les acteurs locaux, des rencontres ont été proposées à l'échelle des EPCI pour présenter la démarche, évoquer les difficultés rencontrées et mettre en place à ce niveau des modes opératoires adaptés. Il a ainsi été créé par la Direction Départementale des Territoires (DDT), un outil cartographique départemental simplifié d'aide à la décision (Contraintes réglementaires, environnementales et urbanistiques, risques naturels) à destination des communes.

#### **Contact presse**

#### **Cabinet du Préfet**

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle  
Tél. : 03.29.77.55.60 | 03.29.77.58.67  
Courriel : [pref-communication@meuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@meuse.gouv.fr)

40, Rue du Bourg  
55 000 Bar-le-Duc

Monsieur le Préfet tient à saluer la très forte mobilisation des collectivités du département.

214 communes ont déjà délibéré, soit près de 43 % du territoire meusien. De nouvelles délibérations arrivent chaque jour au sein des services de la Préfecture de la Meuse.

Il est encore temps pour les collectivités qui n'ont pas encore délibéré de le faire jusqu'au 31 mars 2024 afin que la proposition de carte départementale soit la plus exhaustive possible, le sujet des énergies renouvelables étant un enjeu majeur pour le territoire meusien.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le pôle EnR de Meuse par mail à l'adresse suivante : [ddt-pole-enr@meuse.gouv.fr](mailto:ddt-pole-enr@meuse.gouv.fr) .